

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1444

présenté par

M. Baupin, rapporteur et Mme Duflot

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« - donner aux citoyens et aux acteurs économiques les moyens de maîtriser leur consommation ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La transition énergétique ne pourra se faire sans une réelle stratégie de maîtrise de la consommation. Le texte comporte d'ailleurs un objectif de réduction de la consommation énergétique finale à horizon 2050. A ce titre, il est indispensable qu'un des grands objectifs de la politique énergétique spécifie la nécessité de donner aux consommateurs les moyens de la maîtrise de leur consommation. Cela passe notamment par une information claire et pédagogique de la consommation, ainsi que sur le déploiement d'outils de sobriété et d'efficacité énergétique. Tel est l'objet de cet amendement.